



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

***Formulaire d'attestation de la prise en compte de la  
réglementation thermique au dépôt de la demande de  
permis de construire***

***(uniquement dans le cas d'une opération dont  
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)***

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : 3C ingénierie

représentant de la société ANDRA

situé à :

Adresse	Laboratoire souterrain de l'Andra - RD 960		
Code postal	55290	Localité	Bure

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(\*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

3C-2105-11\_ANDRA\_Casernement gendarmerie\_RE2020\_PRO

Située à :

Adresse	Laboratoire souterrain de l'Andra - RD 960		
Code postal	55290	Localité	Bure

Référence(s) cadastrale(s) : 00ZH0083

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : 3C ingénierie

Adresse	26b Rue Jules Didier		
Code postal	10120	Localité	Saint-André-les-Vergers

**Atteste que :**

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup>)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(\*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

**Cantonnement gendarmerie**

**DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE**

**Chapitre 1 : Données administratives**

*Surface du bâtiment*

Valeur de la surface thermique au sens de la RT ( $S_{RT}$ ) en m <sup>2</sup>	112.75
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m <sup>2</sup> (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	0.00
Valeur de la $S_{RT}$ en m <sup>2</sup> du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

**Chapitre 2 : Exigences de résultat**

*Besoin bioclimatique conventionnel*

Bbio :	125.50	Bbio <sub>max</sub> :	201.00
Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub> :			OUI

**Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée**

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser) Système à débit de réfrigérant variable	OUI

La personne ayant réalisé l'attestation :

**3 C INGENIERIE** :  
(SAS au capital de 50 000 €)  
26 Bis, Rue Jules Didier  
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS  
TEL : 03.25.75.90.40 - FAX : 09.74.44.41.22  
SIRET : 539 368 658 00023

27/09/2023

Signature :



*Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique*

**Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**

Grande Arche de La Défense - paroi sud / Tour Sequoia 92055 La Défense

Tél. : 01 40 81 21 22

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

[www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)